

Agen, le 5 mars 2020 - **Pour diffusion immédiate**

L'INSECTICIDE DE BIOCONTROLE FLIPPER® OBTIENT UNE DEROGATION DE 120 JOURS SUR PUCERONS DU POMMIER, DU POIRIER, DU PECHER ET DE L'ABRICOTIER

Pour répondre au manque de solutions à profil favorable, **FLiPPER® est autorisé du 4 mars 4 juillet 2021** pour lutter contre le puceron du pommier, du poirier, du pêcher et de l'abricotier. Intégré dans une stratégie, FLiPPER® procure une très bonne protection contre ces ravageurs en répondant parfaitement aux exigences de production de tous les cahiers des charges des coopératives et GMS.

FLiPPER® : Une alternative sécuritaire et efficace pour contrôler les ennemis des cultures

Les essais menés en collaboration avec les stations d'expérimentation en arboriculture ont démontré que FLiPPER® s'intègre parfaitement dans les stratégies de protection contre les pucerons sur pommier. FLiPPER® a également prouvé son efficacité sur pucerons, acariens et aleurodes en cultures maraichères*.

Cet insecticide/acaricide de contact est actif sur les œufs, les jeunes stades et les adultes des ravageurs. Il doit entrer en contact direct avec l'organisme nuisible ciblé. Les acides gras qu'il contient pénètrent au travers de la cuticule du ravageur, désorganisant la matrice de lipoprotéines et induisant une perturbation des fonctionnalités cellulaires. Ces actions entraînent une dessiccation puis une mort rapide des ravageurs.

FLiPPER® : LA solution insecticide- acaricide de biocontrôle, aussi efficace qu'une solution conventionnelle

Grâce à son mode d'action spécifique, FLiPPER® n'a pas de résistance connue à ce jour.

C'est une excellente solution d'alternance qui répond à tous les cahiers des charges de production des coopératives et GMS.

Listé biocontrôle, Il est aussi utilisable en Agriculture Biologique.

C'est un produit exempt de Limite Maximale de Résidus.

Simple d'utilisation en arboriculture : 5 applications maxi (7 jours d'intervalle entre chaque application) il est recommandé en pré floraison et durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles

FLiPPER® est compatible avec la Protection Biologique Intégrée (PBI) : une fois les populations d'auxiliaires installées, il ne perturbe pas leurs activités.

**fraises, concombres, tomates, melon, framboises, laitue,*

MENTIONS LEGALES - FLIPPER®

Insecticide Acaricide contenant 479.8 g/L d'acides gras C7 à C20

Emulsion aqueuse (EW) Autorisation de mise sur le marché n°2160527

®Marque déposée et titulaire de l'AMM: ALPHA BIOPESTICIDES LIMITED

ATTENTION H315 –Provoque une irritation cutanée. H319 –Provoque une sévère irritation des yeux. H335 –Peut irriter les voies respiratoires. H412 –Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Copyright : Les images jointes à ce communiqué font l'objet d'un COPYRIGHT DE SANGOSSE©
Merci de l'indiquer dans vos communications

Liens utiles :

[Vidéo LA MINUTE FLIPPER®](#)

[Actu FLIPPER®](#)

[Fiche produit FLIPPER®](#)

[Notice FLIPPER®](#)

À propos de DE SANGOSSE #POSITIVEPRODUCTION

Chez DE SANGOSSE, la connaissance fine du monde agricole permet de proposer aux Professionnels un projet d'avenir qui leur parle et qui répond à leurs besoins, à leurs préoccupations quotidiennes, ainsi qu'aux attentes sociétales.

Info complémentaire #PositiveProduction

À propos de DE SANGOSSE

DE SANGOSSE (Agen – France) est une entreprise Française qui innove, fabrique et commercialise des produits sur les marchés de la Protection et de la Nutrition des Plantes, et de la lutte contre les nuisibles. La mission du groupe est d'apporter des solutions techniques performantes et un haut niveau d'expertise à ses clients dans ses domaines d'activités stratégiques. La gamme des produits DE SANGOSSE s'enrichit régulièrement de nouvelles innovations grâce aux investissements importants alloués à la Recherche et au Développement. La démarche du groupe est de promouvoir une agriculture moderne, productive et respectueuse de l'environnement. DE SANGOSSE réalise un chiffre d'affaires de 280 M€ et emploie 850 personnes dans le monde. Le capital de DE SANGOSSE est détenu majoritairement par ses salariés, ce qui garantit son indépendance et permet d'assurer une vision à long terme du projet d'entreprise.

CONTACT PRESSE

DE SANGOSSE

Johanna SIGEL Chef Marché Vigne-Arboriculture-Maraîchage

E-mail : sigelj@desangosse.com

Tél : 06 24 14 30 17